

# DELEGATION DU DROIT DE DESTRUCTION DES ESPECES CLASSEES NUISIBLES

Je soussigné(e) Madame / Monsieur .....

Domicilié(e) : .....

détenteur du droit de destruction en qualité de :

- Propriétaire                       Fermier                       Possesseur

ci-après nommé **délégant**,

## DELEGUE MON DROIT DE DESTRUCTION

à

1 / Madame, Monsieur .....

Pour les actions suivantes :

- Piégeage                       Déterrage                       Destruction à tir

2 / L'ACCA / AICA / Sté de chasse de : .....

Pour les actions suivantes :

- Piégeage                       Déterrage                       Destruction à tir

Délégation valable pour l'ensemble des adhérents de l'Association, sous réserve d'accord préalable du Président.

***Nb : le droit de destruction peut être délégué à la fois à une association et à une ou plusieurs personnes physiques. Le délégant conserve la capacité de jouir de son droit de destruction quand bien même il l'a délégué à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.***

Les opérations de destruction s'opéreront selon les modalités prévues par les textes en vigueur (périodes et moyens autorisés selon les espèces, formalités préalables...).

L'Association ou la personne délégataire, agissant pour le compte du délégant et à sa demande, ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité engagée en cas de dégâts causés par des espèces classées nuisibles provenant du fonds du délégant.

La présente délégation est pérenne, sauf à être dénoncée par simple courrier du délégant au délégataire.

Fait et clos à ....., le .....

*Signature du délégant,*

*Signature du délégataire (ou de son représentant si Association)*